

Règlement pour la Natation en Eau Libre dans la Gouille à Vaudan

Club de Triathlon de Verbier

Le Club de Triathlon de Verbier offre à ses membres la possibilité de pratiquer la natation en eau libre dans la Gouille à Vaudan pendant la semaine (du lundi au vendredi) selon les conditions suivantes :

Adhésion et Éligibilité

- Les participants doivent être membres du Club de Triathlon de Verbier ou de sa section Natation en Eau Libre. Veuillez noter qu'il s'agit d'une adhésion à renouvellement automatique.
- Les participants doivent être adultes.
- Les membres ont l'obligation de participer à une demi-journée de nettoyage autour de l'eau ou d'aider lors d'un événement en eau libre. Si cette obligation n'est pas remplie, nous vous demandons de bien vouloir contribuer 35 CHF.

Qualité de l'eau et Tests

- La natation est interdite si les tests de qualité de l'eau indiquent un risque pour la santé.
- Le club demande deux tests de qualité de l'eau par an au canton : un en début de saison (mai–juin) et un en août.
- Les résultats des tests seront communiqués aux membres via www.123cross.com.

Horaires de Natation

- La natation est autorisée uniquement en semaine.
- Les weekends et jours fériés sont réservés au Club de Pêche de Vernays.

Consignes de Sécurité

- Les séances de natation ne sont pas surveillées.
- Il est fortement conseillé aux membres de **ne jamais nager seuls**, de rester proches du rivage et d'utiliser une bouée de sécurité.
- Selon la disponibilité, le club peut mettre à disposition des planches SUP ou des kayaks pour un soutien supplémentaire, mais cela reste optionnel et non garanti.

Séances d'Essai

- Le club accueille les nouveaux membres potentiels et organise des séances d'essai incluant un test des compétences en natation en eau libre.

Assurances et Responsabilités

- Chaque participant doit être couvert par une assurance accident et une assurance responsabilité civile.

- Le club décline toute responsabilité pour les accidents ou vols survenant pendant les séances de natation ou sur le site de Vaudan avant ou après la natation (en raison de machines de chantier, tas de sable, etc.).
- Le club décline explicitement toute responsabilité pour les membres nageant en dehors des heures autorisées ou supervisées.

Coexistence avec les Pêcheurs

- Conformément à la loi, les pêcheurs ne peuvent pas lancer une ligne vers les nageurs et les nageurs doivent éviter les zones ou lignes de pêche.

Règles d'Accès

- L'accès à la Gouille à Vaudan est autorisé uniquement via la route communale derrière le plan d'eau (côté pump-track).
- Il est strictement interdit de traverser la gravière ou le pont à l'avant durant la semaine.
- Horaires de natation autorisés (selon accord avec le Club de Pêche de Vernays) :

Mai-octobre (en semaine, hors jours fériés) :

06h00–10h00, 12h00–13h00, 18h00–20h00

(Voir détails sur www.123cross.com)

Restrictions Pendant les Heures de Travail

- Durant les heures de chantier (du lundi au vendredi, de 07h00 à 18h00), Vaudan interdit l'accès à tout terrain autour de l'eau à moins d'un mètre du rivage, sauf côté forêt où aucune machine n'opère.

Autres Règles

- Les chiens sont interdits sur la propriété privée de l'entreprise Vaudan.
- Des événements en dehors des horaires autorisés peuvent être organisés d'un commun accord (ex. : Triathlon de Verbier).